YERRES

Publication le 12/11/2026

Affaires culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : NDA/BP/RG

DECISION N° 2026/298

OBJET :Convention de prestation artistique avec Monsieur Vladimir FEDOROVSKI pour le spectacle « La magie de la musique tsigane » du 3 janvier 2027

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la Commune de Yerres organise, le 3 janvier 2027 à 16h au CEC de Yerres, un après-midi musical et littéraire intitulé « La magie de la musique tsigane », avec la participation de Monsieur Vladimir FEDOROVSKI et du Trio Kabak,

CONSIDÉRANT que Monsieur Vladimir FEDOROVSKI assurera la conception et la présentation du spectacle,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à cet effet, de conclure une convention définissant les modalités de sa participation à cette manifestation,

CONSIDÉRANT que la prestation de Monsieur Vladimir FEDOROVSKI est distincte de celle assurée par les musiciens du Trio Kabak, laquelle fait l'objet d'une convention séparée,

D E C I D E

D'APPROUVER et DE SIGNER la convention de prestation artistique relative à la conception et à la présentation de la manifestation du 3 janvier 2027 avec Monsieur Vladimir FEDOROVSKI,

DIT que le montant total de cette prestation s'élève à 3 500 € HT, payable à l'issue de la représentation, conformément aux modalités prévues dans la convention,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2027 de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN



Le 10 novembre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 12/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261110-lmc112447H1-AR